



## CONVENTION DE CODIRECTION DE THÈSE

### ENTRE

(Nom de l'Institution d'origine) ..... désignée ci-après...,  
Sise..... ,  
Représentée par son .....

### ET

(NOM de l'Institution) .....  
Sise..... ,  
Représentée par son Président/ Directeur .....  
Ci-après ensemble désignées les « **institutions partenaires** ».

### Article 1- Objet

La présente convention a pour objet d'établir une coopération entre les institutions partenaires en vue de l'encadrement d'une thèse de doctorat dont la réalisation et la soutenance s'effectuent à l'....., dans le respect des règlements en vigueur à l'.....

La codirection de thèse est organisée au bénéfice de Mme/M. \_\_\_\_\_, désigné(e) ci-après, « le/la **doctorant(e)** ».

La thèse a pour **titre** : « \_\_\_\_\_ ».

### Article 2- Supervision de la thèse

Le **directeur** de la thèse, (TITRE+NOM) \_\_\_\_\_, est membre à titre définitif du corps académique de l'.....

Le **co-directeur** de la thèse, (NOM) \_\_\_\_\_, est membre à titre définitif de (NOM DE L'INSTITUTION) \_\_\_\_\_, en tant que (FONCTION) \_\_\_\_\_.

Le directeur et le co-directeur s'engagent à exercer pleinement leur fonction de superviseur auprès du/de la doctorant(e) et à assurer son encadrement dans les conditions en vigueur à l'.....

Ils se concerteront régulièrement sur l'avancement des travaux de recherche du/de la doctorant(e).

### Article 3 - Propriété intellectuelle

La publication, l'exploitation et la protection des résultats de la recherche doctorale obéissent à la réglementation en vigueur en Tunisie

#### **Article 4 - Durée**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants des deux institutions et par le/la doctorant(e). Elle produit ses effets jusqu'à la fin de l'année académique durant laquelle la thèse est défendue.

Chaque année, les institutions partenaires sont autorisées à résilier unilatéralement mais sur avis motivé, la présente convention. Cette décision est notifiée par le biais d'une lettre d'annulation envoyée à l'institution partenaire.

#### **Article 5- Soutenance**

La thèse donnera lieu à une soutenance unique à l'..... et à un rapport de soutenance unique obéissant à la réglementation tunisienne.

La composition de jury de soutenance obéit la réglementation en vigueur en Tunisie. Le jury doit comprendre obligatoirement les deux directeurs de thèse.

#### **Article 6- Signatures**

La présente convention est signée en 3 (trois) exemplaires. Les institutions partenaires et le doctorant conservent chacun un exemplaire original. Les autres signataires reçoivent chacun une copie.

|                                                                              |                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Pour l'Université .....                                                      | Pour .....                                                                      |
| <b>Le Doyen/ Directeur</b><br>Professeur _____<br><br><br><br>Date : _____   | <b>Le Doyen/ Directeur</b><br>Professeur _____<br><br><br><br>Date : _____      |
| <b>Le directeur de thèse</b><br>Professeur _____<br><br><br><br>Date : _____ | <b>Le co-directeur de thèse</b><br>Professeur _____<br><br><br><br>Date : _____ |
| <b>La/ le Doctorant(e)</b><br>Mme/M. _____<br><br><br>Date : _____           |                                                                                 |